

Intégration de la population autochtone dans l'économie de marché autour de l'usine du Nord : une autre voie économique est-elle possible ?

Samuel GOROHOUNA,
Université de la Nouvelle-Calédonie - LARJE

Résumé :

En Nouvelle-Calédonie, un long débat s'est installé entre les partisans d'une intervention publique majoritaire dans le secteur du nickel (orientation défendue par les indépendantistes) et ceux qui préfèrent y encourager l'initiative privée (voie soutenue par les loyalistes). Il est proposé dans cet article d'analyser le positionnement plus particulier des indépendantistes (relativement à un avis plus standard des loyalistes), se positionnant comme porte-parole du peuple kanak, avec une grille de lecture de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). En effet, une caractéristique singulière de l'ESS est de représenter une tentative de participer au fonctionnement économique global sans en épouser les pratiques, l'esprit et les buts. Autour de l'usine du Nord, on se pose la question suivante : une autre voie économique est-elle possible ?

Mots-clés :

Économie sociale et solidaire (ESS), peuple autochtone, Nickel

JEL Codes:

01, 056, R11

**Intégration de la population autochtone dans l'économie de marché autour de
l'usine du Nord : une autre voie économique est-elle possible ?**

Samuel Gorohouna
samuel.gorohouna@unc.nc
Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE

En Nouvelle-Calédonie, un long débat s'est installé entre les partisans d'une intervention publique dans le secteur du nickel et ceux qui préfèrent y encourager l'initiative privée. Ces visions y sont très politiques : les indépendantistes, majoritairement kanak¹, y défendent la participation publique majoritaire tandis que les loyalistes, majoritairement non kanak, n'y sont pas favorables. La vision des loyalistes s'apparente à celle d'une économie de marché standard, avec une initiative privée privilégiée sur un marché concurrentiel. C'est la démarche des indépendantistes qui est particulière et qu'il est proposé d'en présenter les contours dans ce papier avec comme question sous-jacente : est-il possible de faire autrement que l'économie de marché standard ?

Parmi les nombreuses alternatives possibles à une économie basée sur la maximisation du profit du producteur ou du bien-être² du consommateur individualiste, on peut citer ce qui est appelé aujourd'hui l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Celle-ci a des multiples définitions qui sont parfois suffisamment larges pour regrouper une multitude d'acteurs (associations, mutuelles, coopératives etc.). Si on se restreint à certaines caractéristiques, on notera que les organisations qui composent l'ESS ont tendance à penser leur finalité dans un cadre à lucrativité limitée ou sans lucrativité ; à acheter ou employer après concertation de manière collective ; à défendre des valeurs de solidarité et de partage ainsi qu'une autre vision du développement et de la croissance ; à fonctionner en réseaux et à produire du lien social et de la solidarité de proximité. En résumé, l'ESS représente une tentative de participer au fonctionnement économique global sans en épouser les pratiques, l'esprit et les buts. On propose d'analyser l'intégration des populations kanak autour de l'usine du Nord avec cette grille de lecture. Il est utile de préciser par ailleurs que ce papier n'analyse pas l'efficacité ou l'efficience d'une telle démarche, notamment avec les outils économiques standard. Grand (2015) a réalisé une étude en ce sens en démontrant l'inefficience ou la moindre efficacité de la démarche collective en comparaison avec une démarche individualiste classique.

Il convient de rappeler que dans le cheminement des leaders indépendantistes il y a le projet d'accession à la pleine souveraineté. Dans la mesure où la Nouvelle-Calédonie détiendrait 25 % des réserves mondiales de nickel, ils ont pensé cette richesse comme pouvant

¹ Les deux référendums d'autodétermination en 2018 et 2020 ont montré que les indépendantistes sont soutenus très largement par la population kanak. Ce qui tend à démontrer que quand les indépendantistes du FLNKS se posent comme porte-parole du peuple autochtone, ces consultations référendaires leur donnent raison.

² Le bien-être est à entendre ici au sens utilitariste.

être un levier pour une indépendance politique. C'est-à-dire un moyen financier leur permettant d'asseoir la souveraineté du futur Etat indépendant. Il est proposé ici de centrer l'analyse sur la volonté affichée par ces leaders de proposer une nouvelle voie économique que certains d'entre eux ont nommé la « voie économique océanienne » (Néaoutyine, Pidjot, Tchoéaoua, 2000). Une voie par laquelle les autochtones seraient « tout à fait capables d'entrer dans l'économie moderne sans détruire [leur] civilisation » (Néaoutyine, 2006).

Dans un premier temps, il est intéressant de rappeler qu'historiquement il y a eu une incitation politique forte des leaders politiques du FLNKS³ pour une participation plus accrue des Kanak dans l'économie de marché (I). Dans un second temps, c'est la stratégie des indépendantistes de prise de majorité du capital des complexes industriels qui est comparée à celle des loyalistes (II). Enfin, l'intégration des entités coutumières collectives dans l'économie de marché est présentée (III), avant de conclure.

I. A partir des années 1980, l'intégration de la population locale dans l'économie de marché est encouragée fortement par les leaders indépendantistes.

Souvent, on présente dans le monde des cas de figure où un industriel veut s'installer pour exploiter des ressources naturelles tandis que la population autochtone s'y oppose. Dans le cas de l'usine du Nord, c'est la population locale qui a souhaité cette usine. Cette première section tente de répondre à une première interrogation que des observateurs extérieurs ont parfois posé concernant le peuple kanak : pourquoi choisir d'entrer dans l'économie de marché ? Pourquoi souhaiter dans les années 1990 l'installation d'une multinationale pour exploiter des ressources naturelles, avec les impacts environnementaux que cela engendre ?

D'un point de vue historique, le nickel a été l'un des principaux moteurs de l'économie calédonienne jusqu'à la crise du début des années 1970. Ce secteur est très stratégique et a un effet d'entraînement significatif sur le reste de l'économie. De sorte que suite aux différents accords de paix entre les indépendantistes du FLNKS, les loyalistes du RPCR⁴ et l'Etat français (accords de Matignon-Oudinot en 1988 et Accord de Nouméa en 1998), le rééquilibrage économique entre le Nord et le Sud de l'archipel devait, pour les indépendantistes, être construit autour d'une usine métallurgique afin que l'économie de la province Nord bénéficie d'un fort

³ FLNKS : Front de Libération National Kanak et Socialiste.

⁴ RPCR : Rassemblement Pour la Calédonie dans la République.

effet d'entraînement contribuant à l'émergence d'un tissu industriel. Ce que les indépendantistes nomment un « projet structurant ». Mais derrière l'idée du rééquilibrage, il y a aussi pour les Kanak un objectif de consolidation de l'économie de l'archipel dans la perspective de l'indépendance. Les élus politiques indépendantistes ont en effet été convaincus que « l'indépendance politique du peuple kanak se gagne par la conquête du pouvoir économique » (*L'avenir calédonien*, 1990, 2).

Les accords de Matignon-Oudinot consacrent la volonté de rééquilibrage entre la province Sud, à majorité européenne/non kanak, et les autres provinces à majorité kanak, en particulier la province Nord. De nombreuses politiques de rééquilibrage ont ainsi été mises en place : restitution de certains fonciers aux tribus et clans, dispositif de formation de cadres locaux en priorité kanak, répartition des recettes fiscales en faveur des provinces Nord et Iles, etc. Par ailleurs, les Kanak ont souhaité être acteurs dans le secteur de la mine. En effet, dans l'histoire de l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie, la main d'œuvre étrangère était souvent préférée à la main d'œuvre kanak. De sorte que les autochtones ont été marginalisés dans ce secteur économique (Freyss, 1995). L'opérateur historique, la Société Le Nickel (SLN) qui détient la majorité des concessions minières, avait la seule usine métallurgique de l'archipel. A l'origine de la création de la multinationale française Eramet-SLN, cotée en bourse à Paris et désormais présente sur les 5 continents, elle eut pendant longtemps des cadres de direction presque qu'exclusivement « expatriés » (venant de l'Hexagone).

Pour pouvoir entrer dans la mine, les indépendantistes qui sont majoritaires à la province Nord, créèrent une société d'économie mixte, la SOFINOR⁵, afin de racheter au leader loyaliste de l'époque, Jacques Lafleur, la Société Minière du Sud Pacifique (SMSPP) en 1990. Ils présentent cette opération comme « les premiers pas vers la conquête économique » qui « concrétise une revendication politique essentielle, l'appropriation du patrimoine minier et (...) l'insertion de la communauté kanak dans un secteur jusqu'ici fortement cloisonné et réservé » (*L'avenir calédonien*, 1990, 2). Ce projet économique de grande envergure, dans lequel les Kanak sont parties prenantes, va leur permettre d'établir avec l'industriel des modalités d'intégration des autochtones au sein de l'économie de marché.

Il est intéressant de noter, en termes de retombées économiques, que « le FLNKS s'est positionné contre le principe des royalties qui conforte une situation de rente, surtout si c'est au profit uniquement d'une certaine catégorie de citoyens du pays » (*Kanak*, 2006, 6)⁶. Autrement

⁵ SOFINOR : Société de Financement de la province Nord.

⁶ Il s'agit d'un communiqué du PALIKA, Parti de Libération Kanak et Socialiste, l'un des partis politiques composant le FLNKS.

dit, le FLNKS a toujours refusé que des royalties soient payés aux Kanak issus des tribus, clans ou chefferies concernés par les massifs miniers. En effet, les élus indépendantistes estiment que le peuple kanak, représentant 41% de la population du pays et plus de 70% de la population de la province Nord, bénéficiera de la diversification économique découlant de l'exploitation du nickel comme des infrastructures ou autres politiques publiques que la fiscalité minière contribuera à financer. Ce qui n'est pas le cas pour les peuples autochtones qui sont très minoritaires dans leur propre pays, comme au Canada. Les indépendantistes sont favorables à des formes de redevances minières ou fiscalité nickel pour l'ensemble du pays mais pas pour le peuple kanak seul ou pour les clans, tribus ou chefferies concernés par les massifs miniers en exploitation.

Par contre, le FLNKS a encouragé les populations à apprendre les différents métiers induits par l'exploitation minière. Il s'agit d'un mot d'ordre donné par les élus politiques kanak depuis les années 1980. On peut citer par exemple la première motion sur l'économie du XVIème Congrès de l'UC qui « exige de chacun de s'investir dans des coopératives et entreprises qui mettent en valeur la région » (*L'avenir calédonien*, 1985, 2).

Les Kanak autour de l'usine ne toucheront pas de royalties mais ils pourront, en créant des entreprises, obtenir des contrats sur certains métiers liés à la construction et à l'exploitation de l'usine. Evidemment, ce seront dans un premier temps des métiers qui ne seront pas d'une technicité très haute. Il s'agit surtout des activités du BTP (bâtiments et travaux publics) : roulage, travaux de terrassements, d'arrosage, d'ouverture de route, d'environnement, etc. Dès que les métiers deviennent complexes et nécessitent des qualifications pointues, ce sont plutôt des entreprises extérieures à la région qui obtiennent les marchés.

Ce choix politique va aussi pousser certaines entreprises locales à parfois réclamer la sous-traitance comme un dû, dans la mesure où la population s'est battue pour cette usine avec la promesse de retombées économiques significatives. La référence à la mobilisation populaire est parfois utilisée de façon abusive par certains entrepreneurs pour tenter de décrocher des contrats, malgré des insuffisances techniques évidentes.

Il convient de noter pour autant que les indépendantistes et la SMSP n'interviennent pas sur les choix techniques de la société Koniambo Nickel SAS (KNS) qui sont gérés par leur partenaire industriel. Cette joint-venture est une entreprise de droit privé qui se gère de façon autonome au quotidien. Les multinationales Falconbridge puis Xstrata puis Glencore dirigent la coentreprise KNS, valident les choix techniques sur la conception du projet par des dizaines, voire centaines, d'ingénieurs dans le monde, organisent la construction en modules de l'usine en Chine, gèrent le calendrier des travaux, les achats des matières premières, les contrats avec les multinationales, ainsi que le recrutement des cadres aux quatre coins de la planète et des

ouvriers asiatiques pour le montage des modules sur place, etc. Le partenaire local pèse surtout par sa maîtrise du métier de la mine, sa connaissance du terrain localement, et ses réseaux administratifs et politiques. Car les Kanak et les Calédoniens de façon générale n'ont pas toutes les compétences pour maîtriser la palette de métiers qu'offre un tel projet.

Cependant, les indépendantistes ont parié sur les perspectives de formation que ce projet engendre⁷. De nombreux jeunes originaires de la province Nord, mais aussi du pays dans son ensemble, sont envoyés dans des programmes de formation au Canada (dans les Collège d'enseignement général et professionnel, CEGEP) et dans les autres centres de la multinationale dans le monde. KNS s'est fixée comme ambition d'avoir à terme, en phase d'exploitation, 95% de ses employés qui soient des locaux. Ces formations ne se font pas sans difficultés : certains jeunes ont été formés en prévision d'un métier d'exploitation mais au retour du Canada le retard de la construction les a poussés à trouver un autre emploi que celui prévu, parfois en dehors de KNS.

II. La prise de participation majoritaire dans les unités de production de la principale ressource naturelle.

Depuis les accords de Matignon-Oudinot (1988), il y a principalement deux visions de la stratégie nickel qui divergent en Nouvelle-Calédonie. D'une part, celle des indépendantistes qui sont favorables à un contrôle de la ressource minière et la prise de participation majoritaire dans les grands outils de production de la métallurgie. Cette stratégie est menée par la SOFINOR et la SMSP. D'autre part, celle des loyalistes qui est de laisser les grands groupes prendre le risque seul de l'investissement et de l'exploitation des ressources minières. C'est la raison pour laquelle les mouvements loyalistes, sauf peut-être le parti politique Calédonie Ensemble, sont opposés à toute prise de contrôle par les institutions calédoniennes de la SLN et des sociétés comme Vale NC pour l'usine du Sud.

II.1 : La stratégie nickel des indépendantistes.

Les indépendantistes se sont investis pour développer la SMSP parce qu'ils considéraient qu'avant l'indépendance politique, il fallait l'« indépendance économique »⁸. Les élus de cette

⁷ Les formations ont également été nombreuses pour l'usine du Sud à Goro, mais on se focalise ici sur le projet du Nord.

⁸ Grochain (2013), Gorohouna (2015).

mouvance, ont longuement défendu cet objectif auprès de leurs militants. C'est aussi une des raisons pour lesquelles le projet de l'usine du Nord a été dénigré par les non indépendantistes dans les premières années du projet. Il y avait une crainte sous-jacente concernant une potentielle réussite de la stratégie de la SMSP qui pourrait convaincre la population de la « *faisabilité économique* » de l'indépendance.

Dans la philosophie économique des indépendantistes, il est important que la société qui réalise les projets miniers et métallurgiques soit détenue en majorité par la collectivité. Il s'agissait d'élever les ressources naturelles au rang de bien collectif profitable à tous (Pidjot, 2000). Ce principe, qui puise son inspiration des valeurs kanak et des philosophies politiques socialistes (Néaoutyne 2006), réduirait le champ de l'initiative privée et donc de l'enrichissement de certaines familles. Il pourrait inciter au cantonnement de l'initiative privée aux autres secteurs tandis que toute la collectivité pourrait bénéficier des retombées financières de ce secteur stratégique⁹. L'Union Calédonienne, indique clairement qu'un de ses objectifs est de « *faire en sorte que l'exploitation minière se fasse au profit de l'ensemble de la collectivité et non de quelques individus (Jacques Lafleur, Pentecost, Ballande et compagnie...)* » (*L'avenir calédonien*, 1990 : 2).

Ce positionnement dans la philosophie économique anti-libérale contribuerait aussi à favoriser le rééquilibrage parce qu'au-delà des emplois sur place, les bénéfices et dividendes de la SMSP pourraient servir à développer d'autres activités qui profiteront à une large partie de la population. L'objectif qui a été assigné à la SOFINOR, maison mère de la SMSP, est ainsi de profiter des retombées financières d'une activité non renouvelable, via le nickel, pour en créer de nouvelles qui soient renouvelables. Souvent les activités développées, comme le tourisme ou l'aquaculture, sont gourmandes en main d'œuvre et favorisent le salariat. Cette politique est possible parce que la SMSP est détenue par une collectivité locale.

Dans la pratique, la prise de participation majoritaire de la SMSP est également un signal fort en faveur du soutien de la population locale. Cela permet en même temps d'avoir une influence sur l'industriel afin de favoriser les retombées économiques sur place. Comme indiqué précédemment, le revers de la médaille dans ce schéma est que certaines personnes peuvent considérer comme un dû le fait de participer à l'activité économique autour de la construction du complexe industriel.

Cette détention de la majorité du capital a été étendue aux usines offshore : un partenariat entre la SMSP et POSCO a été acté en 2005 pour avoir une usine métallurgique en Corée du Sud.

⁹ Voir aussi Demmer (2017).

Dans cette joint-venture la majorité du capital est détenue par la SMSP (51 %). Un autre projet est en cours en Chine avec le même schéma : 51% pour le partenaire calédonien.

Les loyalistes sont opposés à cette stratégie car la prise de participation majoritaire des institutions calédoniennes a également des inconvénients qu'on explicite dans la section suivante.

II.2 La stratégie des loyalistes.

En Nouvelle-Calédonie, le secteur public a un poids important et investit grandement pour développer différents secteurs comme le tourisme, y compris dans les collectivités dirigées par les loyalistes, comme la province Sud. Cependant, pour certains secteurs comme le Nickel, il n'y a pas carence de l'initiative privée : celle-ci est bien présente sur le marché local et international. Ainsi, les loyalistes ne sont pas favorables à une intervention publique importante dans cette industrie. Ils considèrent que cela doit être laissé à l'initiative privée. Ils sont confortés par plusieurs analyses d'experts mandatés par le gouvernement français¹⁰, notamment les analyses de Mme Duthilleul et M. Colin¹¹.

Les loyalistes sont inquiets également de la dette que ces investissements engagés par la SMSP engendrent et des conséquences sur les finances de la collectivité provinciale, actionnaire. En 2019, la dette de la société Koniambo Nickel (KNS) dépasse les 1000 milliards CFP. C'est l'équivalent d'une année de produit intérieur brut (PIB) calédonien (1028 milliards CFP en 2018). Cette somme est une dette de KNS vis-à-vis principalement de son associé Glencore, qui l'a lui-même contracté auprès de partenaires financiers internationaux. La SMSP n'a pas la possibilité d'obtenir des banques internationales une dette d'un tel montant. Par ailleurs, même si de manière directe la SMSP ne s'est pas trop endettée¹², la joint-venture KNS devrait rembourser les 1000 milliards de dette en priorité sur les premiers cash-flows.

Les élus de cette mouvance politique préfèrent ainsi que ce soit les entreprises multinationales qui prennent le risque d'emprunter de telles sommes d'argent¹³. Si l'exploitation n'est pas

¹⁰ Bouard et al. (2016).

¹¹ Rapports Deuthilleul (2012), Collin (2016).

¹² Le rapport d'activité de la SMSP pour l'année 2019 indique pour emprunts et dette financière un montant de 27,7 milliards CFP. Ce montant est à distinguer du niveau consolidé du groupe qui prend en compte les dettes des filiales selon le niveau de participation au capital : celui-ci est de 669,8 milliards CFP.

¹³ Dans les débats actuels autour de l'usine du Sud, beaucoup de choses ont été proposées, mais l'ensemble n'est pas encore finalisé lors de la rédaction de l'article. Il convient donc de prendre les informations avec précaution. Le nouveau schéma proposé en janvier 2021 par la présidente de la province Sud aurait 51% d'intérêts calédoniens. Les actionnaires détenteurs de ces 51% ne sont pas totalement connus aujourd'hui. Cependant, il y a une différence claire : ces 51% ne sont pas détenus en totalité par une ou des sociétés en lien avec une collectivité publique. Si

rentable et que l'entreprise ferme, les entreprises locales ou les collectivités actionnaires ne seraient pas inquiétées par une potentielle dette à rembourser. Ce qui était un scénario à ne pas exclure pour des projets avec des grandes innovations technologiques industrielles et une dépendance toujours importante vis-à-vis des cours du nickel en bourse. Si le projet a du mal à démarrer techniquement, le risque d'abandon peut devenir financièrement intenable pour l'entreprise minière locale. Cette question de la dette revient en 2020 avec le départ annoncé de la multinationale Vale qui jette l'éponge après une décennie de production à perte à l'usine du Sud. Dans le Nord, les problèmes techniques ont obligé Glencore et son partenaire local SMSP à arrêter temporairement l'un des deux fours de l'usine pyrométallurgique.

Un autre élément est technique, il n'y a pas localement toutes les compétences de haute technicité afin de mener un projet métallurgique d'envergure comme celui de KNS ou de la Corée du Sud. C'est bien le staff technique des ingénieurs des groupes internationaux comme Glencore, Vale ou Eramet qui étudient les projets et font les choix technologiques et financiers pour les différents projets en place.

III. Les entreprises à but lucratif détenues par des entités coutumières collectives.

A la construction du complexe industriel du Nord, les entreprises locales étant trop petites pour rivaliser avec les entreprises extérieures, pour répondre aux appels d'offre de l'industriel, elles se sont regroupées au sein d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) dénommée Vavouto-Koniambo. Cette entité s'inspire de ce qui avait été établi par la population locale pour faire face à la construction du complexe industriel menée par la multinationale INCO au Sud. Cependant, alors qu'au Sud la SAS Goro Mine était créée sur fonds de rivalité avec la multinationale, au Nord c'est l'industriel lui-même qui aide les entreprises locales à se structurer. Ainsi KNS accepte-t-elle un surcoût de 5% sur les contrats passés avec la SAS Vavouto-Koniambo (SAS V-K). Cette dernière peut alors obtenir des marchés de sous-traitance et organiser l'attribution des travaux aux petites sociétés locales qu'elle représente, l'objectif étant de partager au mieux les travaux à réaliser. Cette répartition des sous-traitances ne se fait pas sans heurts, ni tensions. La SAS V-K, tout comme la SAS Goro Mine, a connu des périodes de crise interne.

les acteurs représentant les collectivités calédoniennes détiendraient une part non négligeable (a priori autour de 20%), une part significative de ces 51% serait détenus par des acteurs privés.

La constitution de la SAS Vavouto-Koniambo est intéressante parce que ce sont les coutumiers qui sont à l'origine de cette structure dont la nécessité s'est imposée dans les discussions qui permirent l'émergence d'un consensus à ce sujet (Grochain, 2013). Il fallait des structures qui respectent l'organisation communautaire, consensuelle et collective des Kanak mais qui, au contraire des associations de loi 1901, peuvent avoir un but lucratif. Ce sont donc les Groupements de droit particulier local (GDPL)¹⁴ créés en 1982 lors du gouvernement Tjibaou qui serviront de véhicule juridique aux clans et aux tribus kanak pour intégrer des sociétés civiles de participations (SCP) qui constituent la SAS Vavouto-Koniambo.

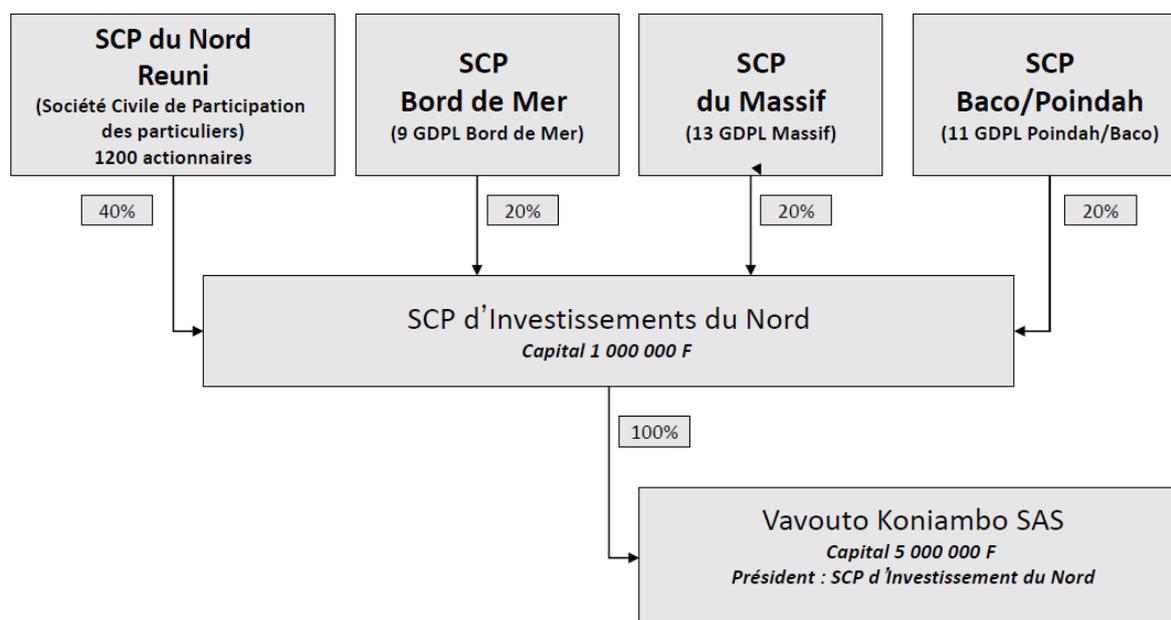
N'existant pas ailleurs, l'entité GDPL est endémique à la Nouvelle-Calédonie. Il existe deux types de GDPL : le GDPL tribal dont les membres appartiennent à la même tribu, ou le GDPL clanique dont les membres sont issus du même clan. Chaque GDPL choisit son mode de fonctionnement. Mais juridiquement, c'est le mandataire (un membre du clan ou de la tribu) qui représente la structure. Cela peut d'une certaine façon faciliter les démarches administratives, mais aussi être une insécurité pour l'ensemble des membres du GDPL si le consensus n'est pas respecté puisque seule la signature du mandataire compte. Les Kanak qui utilisèrent initialement les GDPL pour revendiquer des terres et réaliser des activités d'élevage ou d'agriculture, vont désormais utiliser ces véhicules juridiques pour intégrer toutes sortes d'activités : immobilières, de terrassements, de transports, etc.

Ce sont ainsi plus d'une trentaine de GDPL représentant les clans et tribus de la zone VKP qui créèrent la SAS Vavouto-Koniambo. Les GDPL des clans et tribus concernés par le massif créèrent la SCP Massif, ceux concernés par le bord de mer, la SCP Bord de Mer et ceux des districts coutumiers de Baco et Poindah, la SCP Baco-Poindah. Ces trois SCP coutumières détiennent 60 % de la SCP d'investissement du Nord. Les 40 % restants sont détenus par la SCP Nord Réuni, constituée d'environ 1200 petits porteurs originaires de toute la province Nord¹⁵, Kanak des tribus comme non-Kanak des centres urbains. C'est la SCP d'investissement du Nord qui détient 100 % de la société Vavouto-Koniambo.

¹⁴ Le droit particulier local étant aujourd'hui le droit coutumier.

¹⁵ Certains sont originaires du Sud et des Iles loyautés mais ils sont peu nombreux relativement à ceux du Nord.

Figure 1 : Organisation juridique de la SAS Vavouto-Koniambo



Source : KNS Affaires externes 2008.

La SAS V-K permet également à l'industriel d'avoir un seul interlocuteur représentant toutes les petites entreprises locales, ce qui facilite les discussions. Pour autant, la collaboration entre l'industriel et les entreprises locales n'a pas toujours été évidente. De nombreuses réunions et certains blocages du complexe industriel ont été nécessaires pour que les locaux se fassent mieux entendre. Les principaux points d'achoppement ont souvent été la petite taille et le manque d'expérience des entreprises locales qui ont conduit l'industriel à préférer des entreprises extérieures à la région. D'une part, l'industriel privilégie les grands marchés, qui sont parfois gigantesques pour les firmes locales qui souhaitent que ces marchés soient saucissonnés. D'autre part, l'industriel a l'habitude de travailler dans le monde avec des entreprises ayant de grandes expériences. Or beaucoup d'entreprises locales ont été créées en vue du projet Koniambo, sans avoir nécessairement d'expérience significative. Les locaux estimaient que ce grand projet devait leur permettre d'en acquérir. Pour autant, l'efficacité des entreprises locales au sein de la SAS Vavouto-Koniambo sera démontrée quand KNS décida pour les travaux de terrassement de se séparer de la multinationale française VINCI en raison d'un désaccord commercial. Les immenses travaux de terrassement seront réalisés par la SAS

V-K avec toutes les petites entreprises qui gravitent autour d'elle. Le succès de ce chantier lui donnera une certaine aura.

Cette structure originale engendrera des retombées économiques comme les emplois et les contrats pour les entreprises locales. Elle aura aussi des retombées financières dans les clans et les tribus de la zone VKP du fait des SCP coutumières, et dans toute la province Nord par le biais de la SCP Nord Réuni. Ainsi, pour l'année 2011-2012, le chiffre d'affaires de la société fut de 5,8 milliards F.CFP avec un bénéfice en 2011 de 267 millions F.CFP. Entre 2011 et 2013, plus de 162 millions F.CFP de dividendes ont été distribués. Par exemple, chaque GDPL de chaque tribu (comptant quelques centaines d'habitants chacune) du district coutumier de Poindah à Koné-Pouembout a reçu environ 3 millions F.CFP de dividendes pour ces trois exercices. De façon générale, cet argent sert à financer des travaux collectifs (achats de matériaux de construction, réalisation de travaux de clôture, de rénovation de maison commune etc.) ou d'autres projets.

La constitution d'entreprise du type de la SAS Vavouto-Koniambo a deux implications importantes à souligner. D'une part, les GDPL permettent aux Kanak d'intégrer collectivement l'économie de marché. Tous les individus kanak originaires de la région VKP¹⁶ sont indirectement impliqués dans une entité à but lucratif sous-traitante de l'industriel et bénéficieront donc des retombées financières collectivement. La répartition des dividendes est décidée au sein des GDPL qui se gèrent de façon autonome et souveraine. D'autre part, l'actionnariat populaire (ici par le biais de la SCP Nord Réuni) permet à chaque individu de détenir individuellement s'il le désire, et s'il a les moyens¹⁷, des actions d'une entreprise. Les dividendes sont alors perçus individuellement. Il convient de noter cependant que si l'achat d'une part sociale d'une entreprise se réalise à un niveau individuel, il s'agit en même temps d'une démarche d'un nombre important d'individus. Cet actionnariat populaire se veut être un phénomène de masse : plusieurs centaines, voire un millier de petits actionnaires dans une même structure.

Le boom économique autour de l'usine du Nord, a permis la réalisation de nombre de projets économiques sur terre coutumière. Il s'agit de chantiers qui prennent beaucoup de temps¹⁸ pour mettre d'accord les clans impliqués mais qui finissent par aboutir. Sur la zone Voh-Koné-Pouembout, se sont développés sur terres coutumières des zones résidentielles avec de l'habitat

¹⁶ Toutes les tribus ou clans sont représentés donc tous les individus qui y sont rattachés sont pris en compte.

¹⁷ En réalité, le prix des actions est souvent défini de façon à ce qu'elles soient abordables pour les populations des tribus. Ce qui réduit forcément la valeur absolue des dividendes par action.

¹⁸ Voir Grand (2015) pour la réflexion sur l'efficacité ou l'efficience économique.

locatif, ou aménagées avec l'installation d'entreprises diverses : banque, commerces, station-service etc.

Conclusions : une nouvelle voie économique est-elle possible ?

En définitive, en se faisant le porte-parole du peuple kanak, les leaders indépendantistes ont choisi d'utiliser la mine et le développement économique induit par l'exploitation de cette ressource non renouvelable comme levier d'accession à la pleine souveraineté. Ils ont souhaité que ce choix économique soit défini comme une nouvelle voie, que certains ont appelé la « voie océanienne ». Il y a dans cette volonté quelque chose de comparable à une des caractéristiques de l'ESS, c'est-à-dire le fait de vouloir participer à l'économie de marché sans en adopter les pratiques, l'esprit ou les buts. Même si les grandes orientations ont été décrites¹⁹, il semble qu'il n'y a pas de définition précise délivrée par les indépendantistes pour cerner les contours de cette « voie océanienne » qui serait différente de la « *Pacific way* »²⁰ ou de la « *Melanesian way* ». Devant l'unicité et l'originalité de cette démarche, il peut apparaître plus juste de nommer les innovations économiques décrites comme étant une « voie économique kanak » plutôt qu'une « voie océanienne » car elles n'ont pas d'égal dans le reste de l'Océanie. Les autres peuples océaniens appartenant à une terre riche de son sous-sol comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomons ou Nauru n'ont pas adopté la même démarche. Cette nouvelle voie économique qui tente de concilier la vie communautaire traditionnelle – où le partage représente l'une des valeurs fondamentales²¹ – avec l'économie de marché, est très pragmatique.

Elle se caractérise premièrement par une élévation des ressources naturelles au rang de bien collectif profitable à tous, Kanak ou non Kanak (Pidjot, 2000). Ce principe, qui puise son inspiration des valeurs kanak et des philosophies politiques socialistes²², réduirait le champ de l'initiative privée et donc de l'enrichissement de certaines familles. Cela pourrait inciter au

¹⁹ Par exemple, Néaoutyine (2006) présente l'orientation de la manière suivante : « Les Kanak peuvent-ils garder leurs traditions et prendre une part active à l'économie moderne, tout en restant à l'intérieur de la terre coutumière ? Je dis oui » (Néaoutyine 2006). Il le dit autrement plus loin : « J'utilise les moyens de la modernité consciemment pour préserver le système traditionnel » (ibid). Il défend également le droit à des emplois saisonniers pour ceux qui souhaitent préserver leur mode de vie traditionnel.

²⁰ Voir Bertram (1986).

²¹ Le partage est présente dans la Charte du peuple kanak au point 15 de ses valeurs fondamentales (Charte du peuple Kanak, 2014, 11).

²² Le positionnement philosophique du FLNKS est socialiste. L'un de ses membres, le PALIKA, a une philosophie proche du marxisme.

cantonnement de l'initiative privée aux autres secteurs²³ tandis que toute la collectivité pourrait bénéficier des retombées financières d'un secteur stratégique.

Deuxièmement, il apparaît que le contrôle des usines de transformation par les intérêts calédoniens (51%) est désormais érigé en modèle. Après avoir obtenu cette répartition du capital pour le Koniambo en 1998, la SMSP a obtenu en 2005 51% d'une usine offshore en Corée du Sud avec son partenaire Posco (49%), approvisionnée par le minerai calédonien. Ceci en échange d'une participation croisée dans les mêmes proportions au sein de la société qui extrait le minerai en Calédonie (Nickel Mining Company, NMC). Enfin, un projet en Chine est en cours avec un schéma équivalent (51% pour la SMSP). Ce contrôle majoritaire des ressources et des unités de transformations permet d'optimiser les retombées financières afin de favoriser la diversification économique. Les opposants à cette orientation estiment que la majorité du capital d'un projet contribue à l'endettement et crée un risque financier trop important pour les Calédoniens. Ils préfèrent que ce risque soit laissé aux multinationales extérieures. Ce qui peut être judicieux pour des procédés nouveaux notamment dans l'hydrométallurgie où leur mise au point n'est pas évidente.

Troisièmement, l'intégration des Kanak collectivement dans l'entrepreneuriat et la gestion au sein de l'économie de marché est pleinement assumée. Il s'agissait au départ d'une volonté politique. Cela se fait par le biais des GDPL : les Kanak intègrent collectivement des entreprises et obtiennent des retombées financières qui servent souvent à des travaux collectifs. Ce schéma tente de concilier une société de consensus dont le temps est parfois long et une économie marchande dont le temps à un prix. Cependant, cette conciliation des logiques marchandes et non marchandes peut déplaire par sa lourdeur. Par ailleurs, dans la mesure où juridiquement seul le mandataire est reconnu comme représentant du GDPL, une défaillance de celui-ci pourrait avoir des conséquences négatives pour le groupe tout en entier qu'il représente. On observe aussi qu'en impliquant les coutumiers dans cette voie nouvelle, certains d'entre eux sont devenus plus entrepreneurs que coutumiers allant jusqu'à user de leur statut de coutumier pour obtenir des intérêts financiers. Cette évolution suscite des critiques dans les tribus.

Par ailleurs, l'intégration des Kanak à l'économie de marché se fait aussi par l'actionnariat populaire : celle-ci peut apparaître une démarche individuelle mais elle est également collective. En effet, ce sont des centaines de petits porteurs issus des mêmes zones

²³ Les représentants coutumiers de l'archipel semblent être en accord avec cette ligne politique des indépendantistes. En effet, ils indiquent dans la Charte du peuple Kanak qu'ils ont adopté qu'il est préférable que « le développement économique (...) privilégie l'intérêt collectif tout en respectant l'initiative individuelle et privée » (Charte du peuple Kanak, 2014, 21).

géographiques qui participent en grand nombre à ce type de projet. Les autochtones participent à une économie qu'ils ne maîtrisent pas forcément mais ils ont des représentants qui défendent leurs intérêts au sein des conseils d'administration. En appui, les sociétés détenues in fine par les collectivités servent souvent de garant aux intérêts des petits porteurs.

Enfin, les terres coutumières sont un autre moyen d'impliquer les Kanak collectivement dans l'économie marchande. Le développement sur ces terres ne peut se faire qu'avec l'acceptation des tribus ou des clans concernés. Il s'agit donc d'une décision collective et consensuelle à prendre. Ces terres ne peuvent changer de propriétaire sous aucun motif, ni volontaire ni forcé. Par contre il est possible de les louer ou de louer les bâtiments ou logements construits. La valorisation marchande des terres coutumières ne s'est pas faite rapidement, parce qu'il faut du temps pour forger un consensus au sein des tribus ou des clans. Par ailleurs, quand un groupe est prêt à réaliser un projet sur ses terres, leur statut fait que les banques ne peuvent pas les hypothéquer dans le cadre d'un emprunt bancaire. Cela freine considérablement leur développement. Des fonds de garanties durent être créés pour les encourager à franchir le pas. Aujourd'hui, ces terres inaliénables accueillent des lotissements, des zones artisanales, des services marchands ou non marchands et mêmes des agences bancaires.

Cette nouvelle voie pragmatique, qui permet à un petit peuple autochtone de se faire une place dans la mondialisation actuelle, impose des transformations en son sein. Sa mise en œuvre peut faire penser à celle de la création du Kaneka : il s'agissait au départ d'une volonté politique. Ces bouleversements sont sources de progrès socioéconomiques mais aussi de tensions, de rivalités et de conflits nouveaux. En déclarant que « la terre fait partie d'abord d'un patrimoine culturel avant d'être un levier économique »²⁴, les coutumiers soulignent les nombreuses contradictions entre la volonté politique de réaliser le développement économique pour l'accession à l'indépendance et la volonté culturelle de préserver le patrimoine kanak.

Bibliographie

²⁴ Charte du peuple kanak, 2014, 21.

- Bertram, G., 1986, Sustainable Development in Pacific Micro-Economies, World Development, vol. 14, n° 7, pp. 809-822.
- Bouard et al., 2016, La Nouvelle-Calédonie face à son destin, Karthala-IAC.
- Colin M., 2016, Contribution au débat en vue de l'élaboration d'une stratégie sur le nickel calédonien.
- Duthilleul A., 2012, Rapport final d'analyse et de réflexion en vue de l'élaboration d'un schéma stratégique industriel du nickel en Nouvelle-Calédonie, Nouméa.
- Demmer C., 2017, L'export du nickel au cœur du débat politique néo-calédonien, La découverte.
- Freyss J., 1995, Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie, Paris, Presses Universitaires de France.
- Gorohouna S., 2015, Implication autochtone autour du nickel et de l'usine du Nord : une voie économique kanak ?, in Terres, Territoires, Ressources, Politiques, pratiques et droits des peuples autochtones, sous la dir. Irène Bellier, L'Harmattan.
- Grand B., 2015, « La mise en valeur des biens collectifs par les GDPL : les difficultés révélées par l'analyse économique », Cahiers du Larje, septembre 2015.
- Grochain S., 2013, *Les dynamiques sociétales du projet Koniambo*, Nouméa, Editions IAC. *Kanak*, 2006, n° 210, mai 2006.
- Kowash, 2012, Le développement de l'industrie du nickel et la transformation de la valeur environnementale en Nouvelle-Calédonie, Journal of Political Ecology, Vol. 19, 2012, p 201-220.
- L'avenir calédonien*, 1985, n° 941, 13 décembre 1985.
- L'avenir calédonien*, 1986, n° 945, 14 février 1986.
- L'avenir calédonien*, 1990, n° 1003, 10 août 1990.
- L'avenir calédonien*, 1993, n° 1008, 9 avril 1993.
- Néaoutyine P., 2006, *L'indépendance au présent, identité kanak et destin commun*, Paris, Syllepse.
- Néaoutyine P., Pidjot R. et Tchoéaoua C., 2000, in SOFINOR, *Le bilan*, Nouméa.
- Pidjot, R., 2000, in SOFINOR, *Le bilan*, Nouméa.
- Pitoiset A. et Wery C., 2008, *Mystère Dang*, Nouméa, Le rayon vert.
- Sénat Coutumier, 2014, *Charte du peuple Kanak, socle commun des valeurs et principes fondamentaux de la civilisation kanak*, Nouméa.
- SMSP, 2020, Rapport d'activité 2019, Nouméa.
- SOFINOR, 2000, *Le bilan*, Nouméa.

PRÉSENTATION DU LARJE (EA 3329)

Le Laboratoire de Recherches Économique et Juridique est le principal centre de recherche calédonien se concentrant sur le droit et l'environnement humain, économique et social insulaire. Le processus d'émancipation progressive du pays place la recherche juridique dans un contexte institutionnel inédit et soulève, pour l'analyse économique, des questions spécifiques en termes de viabilité des activités, comme de mesure des inégalités.

La problématique humaine a une importance essentielle en Nouvelle-Calédonie, au vu de l'histoire de son peuplement et de l'instabilité de ses statuts successifs. L'égalité des différents statuts civils, le rapport juridique complexe au sol, l'adaptation du droit du travail à la société océanienne, l'enchevêtrement des normes et des compétences juridiques, la question du droit constitutionnel calédonien, la citoyenneté ou encore le statut des peuples autochtones, forment des pistes de recherche particulières à la Nouvelle-Calédonie. Il est également temps de faire un bilan des Accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998). L'optique est de mesurer le rééquilibrage, qui est le critère essentiel d'évaluation de l'action publique. La voie d'un développement soutenable nécessite d'assurer l'intégration de l'ensemble des communautés au système d'échanges économiques, afin d'assurer une répartition des bénéfices de la croissance et de la rente minière. En raison de l'existence des grandes réalisations industrielles, les problématiques de la mine, du nickel, de la protection de la biodiversité terrestre et maritime comme du droit de l'urbanisme et de la construction sont fortement privilégiées.

L'autre champ d'analyse proposé concerne les relations économiques de la Nouvelle-Calédonie avec la Métropole. La question des transferts financiers, au travers de l'étude des finances publiques et de la fiscalité, est essentielle. L'émancipation prévue par l'Accord de Nouméa pose la question des ressources propres que la Nouvelle-Calédonie devra générer. L'étude des réformes fiscale et monétaire découle de ce questionnement.

L'équipe entend favoriser une recherche non seulement fondamentale, mais aussi appliquée, sur les aspects économiques et juridiques des politiques locales liées aux activités humaines et industrielles en Nouvelle-Calédonie. Dans cette optique, les membres de l'équipe favorisent les ouvertures internationales par des collaborations avec les universités anglo-saxonnes de la zone, les institutions régionales (AUF, CPS, PROE) ou les agences de moyens (CNRT, GOPS).

Le LARJE édite une série de Working-Papers (Les Cahiers du LARJE), et organise régulièrement des séminaires et des manifestations nationales et internationales. Le site Web (<http://larje.unc.nc>) est une source de documentation très riche, qui offre, par mots-clés, le libre accès aux résultats de la recherche, comme aux débats de société qui traversent la Nouvelle-Calédonie et l'Outre-mer.

LES DERNIERS CAHIERS DU LARJE

<https://larje.unc.nc/fr/recherches/cahiers-du-larje/tous/>

- Cahier n° 2020-3 :** Pour un réexamen du triptyque « décolonisation, indépendance, souveraineté » au prisme de l'expérience néocalédonienne, Séverine Blaise, Carine David, Gerard Prinsen
- Cahier n° 2020-2 :** Seeking for tipping point in the housing market: evidence from a field experiment, Sylvain CHAREYRON, Samuel GOROHOUNA, Yannick L'HORTY, Pascale PETIT, Catherine RIS
- Cahier n° 2020-1 :** Rééquilibrage - Politique de réduction des inégalités en Nouvelle-Calédonie. Le rôle des politiques éducatives, Catherine RIS
- Cahier n° 2019-10 :** Quel avenir institutionnel partagé pour la Nouvelle-Calédonie ?, Mathias Chauchat
- Cahier n° 2019-9 :** Auto-détermination et géographie électorale en Nouvelle-Calédonie : cristallisation politique ou indépendance ?, Pierre-Christophe Pantz
- Cahier n° 2019-8 :** L'ONU au service du processus d'émancipation de la Nouvelle-Calédonie, Caroline Gravelat
- Cahier n° 2019-7 :** Le nickel, vecteur d'indépendance ou de dépendances ?, Jeanne Adrian
- Cahier n° 2019-6 :** Les déterminants du comportement électoral au cours du referendum du 4 novembre 2018 en Nouvelle-Calédonie, Sylvain Brouard, Samuel Gorohouna, Anthony Tutugoro
- Cahier n° 2019-5 :** La délicate adaptation de la tradithérapie kanak au système de santé calédonien : essai de synthèse sur les difficultés au plan de la coutume autochtone et du droit français, Antoine Leca
- Cahier n° 2019-4 :** Intégration dans l'économie de marche autour de l'usine du nord : une nouvelle voie économique kanak ?, Samuel Gorohouna
- Cahier n° 2019-3 :** Formation des équipes enseignantes, décrochage et réussite scolaires, Amélie Chung, Pierre-Yves Le Roux, Olivier Galy, Catherine Ris
- Cahier n° 2019-2 :** Théorie partenariale de la gouvernance, Bernard Grand, Philippe Grill
- Cahier n° 2019-1 :** Profit vs morality, results from a survey experiment on discrimination, Mathieu Bunal, Elisabeth Tovar
- Cahier n° 2018-6 :** Veille et éclairage juridiques, Christine Bidaud-Garon
- Cahier n° 2018-5 :** Vous ne dormirez pas chez moi ! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane MBaye, Loïc du Parquet et Pascale Petit